

# L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 26 Décembre.

## Du travail des enfants dans les manufactures.

Depuis longtemps des voix généreuses s'élèvent contre l'oppression qui pèse sur les enfants employés dans les établissements industriels. Ces malheureux, enfermés pendant quatorze heures et quelquefois plus, dans des ateliers où souvent l'air se trouve vicié par les matières employées, sont malingres, deviennent rachitiques, et plus tard succombent sous le poids d'une vieillesse anticipée.

Nous citerons un exemple frappant entre beaucoup d'autres.

On estime que l'industrie cotonnière emploie 100 à 150,000 enfants de sept à quatorze ans; l'industrie de la laine près de 50,000; l'industrie de la soie 30 à 40,000.

En 1837, le nombre des jeunes gens inscrits pour le recensement de 80,000 hommes s'est élevé à 319,516. Eh bien! il a été réformé, pour défaut de taille et pour infirmités ou faiblesse de constitution, 68,631 individus! Ainsi, pour avoir 100 soldats valides, il a été mis de côté moyennement 86 inscrits, et c'est principalement sur la population manufacturière que portent les réformes.

Une nombreuse classe d'hommes se trouve donc menacée d'une faiblesse et d'une incapacité héréditaires; en même temps que le pays est menacé de manquer de défenseurs valides.

Cet état de choses est affligeant et demande un remède efficace; mais l'impuissance naturelle du juste-milieu ne saura présenter qu'un insuffisant palliatif.

L'aristocratie manufacturière est largement représentée à la chambre, les classes pauvres n'y comptent que quelques défenseurs, dont la parole généreuse est sans échos.

La question, d'ailleurs, se lie à l'organisation sociale et politique. Pour résoudre l'une, il faudrait réformer l'autre.

Ce n'est pas là une œuvre que puisse accomplir le juste-milieu.

Il lui est impossible de heurter les intérêts de l'aristocratie industrielle qui le soutient, et c'est l'écueil qu'il considère et qui l'arrêtera dans le règlement du travail imposé aux enfants. D'un autre côté, il est cruel, quoique l'intérêt général l'exige, d'arracher aux familles pauvres une partie du chéif pécule que leur rapportent les travaux de leurs enfants.

La loi projetée ne saurait éviter complètement ces deux inconvenients, et elle portera l'empreinte de l'un et de l'autre.

## Deuilleton de l'Association.

### Le Ceilbataire.

« J'ai toujours pensé que nous étions de pauvres anges, — blancs ou noirs, n'importe! — bannis du ciel pour avoir commis quelque péché d'orgueil ou autre, privés pour un temps du paradis et de ses mille et une jouissances (que personne ne décrit et pour cause), jetés dans ce monde, notre enfer et notre purgatoire, et que nous remontrions tout droit au ciel après notre mort. La plus belle condition de l'exil, c'est d'avoir vingt-cinq ans et vingt-cinq mille livres de rentes. Le purgatoire, c'est la vie des poètes, des artistes, vie admirablement semée de joies et de douleurs, de souffrances et d'espoir, de bravos et de sifflets. L'enfer!... c'est la vie de l'homme marié! oui, oui, de l'homme marié! Exemple: Voyez Henri; il est jeune, il est poète, il a de l'esprit et de l'âme, mais il est marié! Le voyez-vous? il s'est enfermé pour travailler pendant une belle matinée de juin. Pour lui, ni repos, ni trêve; l'éte n'a point de chaleurs, la campagne point de parfums. Il faut qu'il reste au foud de son cabinet; il faut qu'il travaille, le malheureux! car il a une femme et des enfants dont les papiers absorbent en une heure le fruit de ses veilles d'une année. Sa femme vient d'entrer, elle s'est assise près de lui, elle brode. Qui ne dirait que c'est un ange, en voyant son doux sourire, ses grands yeux noirs un peu voilés, sa taille souple et vraiment aérienne?... Hélas!... la porte s'ouvre avec fracas: c'est Camille et Clotilde qui entrent, deux jolis enfants de cinq ans, le fils et la fille de l'heureux Henri. Camille rit toujours et baise tout; Clotilde pleure toujours, parce que son frère pulvérise ses joues.

« Camille est gâté par sa mère, la petite-fille par son père; de là à de fréquentes discussions. Ce jour-là, tout est calme, les enfants jouent, la mère sourit. Mais tout-à-coup une dispute s'élève, Camille frappe du pied, Clotilde pousse des cris à effrayer un régiment de cavalerie, la mère se fâche et gronde... Travaillez donc, ô poète!... Henri fronce le sourcil, hausse les épaules, prend sa canne et son chapeau, et sort. Voyez-le dans la rue, ce malheureux forcé comme il secoue sa chapeau comme il dresse son front! comme il aspire l'air de la liberté, l'air dont sa femme ne dérober pas une partie! Il va joyeusement distribuer des poignées de main à tous ses amis qu'il rencontre; il paraît si heureux qu'on lui porte envie! Il ira comme cela de la place Royale, où il demeure, jusqu'aux Champs-Élysées. Et là, restez une heure avec lui, vous verrez quelle jeune et fraîche imagination il possède; comme il poétise tout ce qui s'offre à ses yeux; comme il jette galement ses folles pensées au vent; comme il rappelle avec complaisance ses joyeuses débâches de jeune homme, ses rêves de vingt ans... Chut! cinq heures sonnent, c'est l'heure du dîner. Il est en retard; il vous quitte brusquement sans vous dire adieu. Suivez-le, et tous les vingt pas dépechez-le un peu pour examiner son vi-

Il faut donc souhaiter, en cette occasion comme en tant d'autres, que le gouvernement pour accomplir la réforme complète et nécessaire qu'exige l'état actuel des choses, se dirige suivant des principes plus conformes aux intérêts des masses que ne peut le faire le système fondé sur l'intérêt d'une minorité.

### Pensées de J.-B. Say.

On a vu des hommes au sommet du pouvoir ne rien faire pour l'humanité et la vraie gloire, parce qu'ils méprisaient l'humanité et l'opinion des hommes. Ils jugeaient l'humanité d'après eux-mêmes ou tout au plus sur de mauvais échantillons. Présentant des appâts à toutes les passions viles, toutes les passions viles ont volé vers eux; et ce qui les entourait était pour eux le monde. Mais le monde était ailleurs que dans leur mascarade. On a pu les comparer à ce nocher qui, préoccupé de l'idée qu'il n'avait à percer qu'un nuage, est allé se briser contre un rocher.

— Les mauvais gouvernements sont enduits d'une espèce de glu à laquelle viennent s'attacher l'avidité, la délation, le mauvais sens, tous les vices, et qui inspirent un insurmontable dégoût aux bonnes intentions, aux vues élevées, à la saine raison. Qu'arrive-t-il? les mauvais gouvernements se font mépriser et haïr; mais ils ont pour eux les méchants qui sont plus maniables, moins scrupuleux, et les mauvais gouvernements, tous mauvais qu'ils sont, peuvent dorer longtemps, parce qu'un changement est toujours difficile et dang reux.

— Quel est l'avantage d'avoir pour soi les pervers ou les sots, dont le règne n'a qu'un temps, parce que tout l'ébranle, et d'avoir contre soi le bon sens, les lumières et la bonne foi, dont chaque nouvelle circonstance avance l'autorité, et dont le règne est le plus inébranlable, parce qu'il est fondé sur l'intérêt du plus grand nombre?

— La perversité fait le mal; la faiblesse le permet, l'ignorance y applaudit.

— Faites-moi un tyran aujourd'hui, et je me charge de vous trouver demain des avocats pour justifier ses opérations, des bourreaux pour exécuter ses ordres, et des faiseurs de madrigaux pour célébrer ses vertus.

— Quand on voit l'impérite et l'improbité avec lesquelles les affaires sont menées à certaines époques, et au contraire le grand nombre de beaux talents et de nobles caractères qui se manifestent en d'autres temps, on serait tenté de croire que la nature est inégale dans ses dons.

sage, vous verrez s'opérer une métamorphose complète. Ce sourire que vous admiriez tout-à-l'heure se sera éteint, ses yeux si brillants deviendront ternes, son corps même s'affaîssera, sa démarche même sera plus lourde; il aura vieilli de dix ans. Plus il approchera de la place Royale, plus le changement sera sensible: il a peur de sa femme. C'est une ame qui s'envole, c'est un arbre qu'un coup de vent dépeuille de ses feuilles, c'est une bougie éclatante qui s'éteint, c'est un homme marié enfin!...

« Si, le soir, il conduit sa femme dans quelque cercle intime, il n'échappera pas aux réflexions malignes des autres femmes sur son air sombre et rêveur. Il n'échappera point davantage aux remarques peu charitables de sa chère compagne sur les hommes en général et sur les maris en particulier. Supposez que là il soit invité mystérieusement pour le lendemain à quelqu'un de ces délicieux déjeuners de garçons où les hommes mariés vont quelquefois alléger le poids de leurs fers si cruellement rivés. Il promet de s'y rendre à midi. Le lendemain, sa femme a formé le projet de se promener, et à midi précisément, prête à partir, elle entrera dans la chambre de son mari, et le trouvant à sa toilette, elle lui dira :

— Comment! Henri, tu vas sortir avec moi! que tu es aimable! Nous irons aux Tuileries. Lisel, habillez vite les enfants.

« Une telle qui tomberait sur la tête d'un homme ne produirait pas un effet plus terrible que ces paroles. Que faire? quelle excuse donner? S'il refuse, il y aura une scène de reproches, de mots piquants, d'amertume, de larmes!... S'il hésite seulement, quels soupçons peut faire naître cette toilette qu'il vient d'achever!... Marche!... marche... malheureux! c'est pour toi que Bossuet a dit ce mot sublime. Il marche, en effet, sa femme à son bras, ses enfants devant lui. Il passe devant Vefour, et il baisse la tête, comme un condamné, en écoutant les éclats de rire de ses amis qui déjeunent parfaitement sans lui. Arrivé aux Tuileries, pourtant, il a pris son parti en brave; on admire sa femme, et un peu d'amour-propre satisfait a ranimé son courage. Il devient presque aimable; un brin d'herbe, une fleur, une statue, lui inspirent des pensées ravissantes. Sa femme écoute, et, entraîné, il parle sculpture, peinture. Il s'enthousiasme, il raconte; un souvenir en amène un autre.

— Tiens, dit-il après une longue strophe aux arts, ceci me rappelle une rencontre du célèbre Raphaël et d'un sculpteur célèbre aussi...

— Mon Dieu! Henri, s'écrie sa femme qui, depuis quelques instants, suit d'un regard inquiet chacun des mouvements de sa fille, ne trouvez-tu pas que la robe de Clotilde va horriblement mal? On dirait cette pauvre enfant contrefaite. Décidément, je changerai de couturière; c'est détestable!

« Et le malheureux sent le froid de la mort se glisser sur son cœur. Il se tait; que dirait-il? Sa femme s'aperçoit cependant de sa maladresse, et veut la réparer.

— Tu disais donc que Raphaël, ce grand sculpteur...

— Raphaël était peintre, reprend sèchement Henri, en regardant

Rien n'annonce pourtant qu'elle se démente quand les circonstances et le climat sont les mêmes. Faut-il lire ce que j'en pense? Aux époques où l'on apprécie les nobles qualités, elles se développent et se manifestent. Quand, au contraire, il n'y a ni pouvoir, ni fortune, ni même... (et c'est là qu'est la honte), ni même des applaudissements pour les belles et bonnes actions, elles ne germent pas. Un champ où l'on ne cultive pas le blé est envahi par les chardons.

— On dit que les voleurs craignent les reverbères; les usurpateurs et les tyrans les brisent. Quand l'imposture règne, la simple vérité est séditieuse.

— Les bonnes gens disent: le prince a de bonnes intentions; il est seulement fâcheux qu'il soit mal conseillé. Mais on ne donne jamais au prince que les conseils qu'il aime à recevoir. Ce sont les mauvais princes qui font les mauvais conseillers, et les bons princes qui font les bons. Caligula n'en a point eu de bons, et Marc-Aurèle n'en a point eu de mauvais; et cependant de l'un de ces règnes à l'autre, la corruption des Romains avait fait des progrès.

Marc-Aurèle aurait trouvé en abondance des hypocrites et des méchants s'il en avait eu besoin, témoin ceux que trouva son successeur. Les rois ne sont jamais innocents des fautes et des crimes qui se commettent sous leur gouvernement.

### BULLETIN POLITIQUE.

Un différent vient de s'élever entre l'Espagne et le Portugal, au sujet de la navigation du Douro; il n'est pas à craindre que ce différend amène une guerre entre les deux pays.

L'Espagne épuisée par sept années de guerre civile n'a ni des hommes, ni de l'argent à dépenser. L'ordre ne se rétablit que très-lentement dans certaines provinces importantes; des ferment de discorde sont entretenus avec soin par les partis vaincus; l'anarchie menace d'envahir les régions du pouvoir, et la prospérité agricole, industrielle et commerciale, est complètement absente. Certes, ce n'est point quand un pays se trouve placé dans de semblables conditions, qu'il va se hasarder à déclarer la guerre, même à un petit état.

Le Portugal est dans une situation encore plus fâcheuse. L'Espagne ni le Portugal ne sont donc disposés à venir aux mains pour une simple affaire de navigation, disons plus vrai, pour une affaire de contrebande. Les deux pays vont se livrer à des bravades; ils feront du bruit, mais ils ne se battront pas, à moins qu'il ne plaise à l'An-

avec inquiétude si personne n'a entendu les mots que vient de prononcer sa femme.

— Ah! j'avais cru comprendre.... N'importe, dis-moi ton histoire.

« Le pauvre Henri se résigne et recommence. Mais le feu s'est éteint, le rêve s'est dissipé; il n'a plus de verve, on dirait qu'il n'a plus d'esprit.

— Je te disais donc que Raphaël se promenait un jour sur les bords de l'Arno, lorsque...

— Henri, regarde donc ce délicieux schall brodé, garni de dentelles; comme il dessine bien une taille élégante! Oh! demain, j'en commanderai un tout semblable!

« La promenade va coûter cent écus au malheureux époux! Mariez-vous donc!

« Et tout ceci n'est pas seulement là ou là, devant ou derrière soi; c'est partout, dans tous les rangs, dans toutes les classes. Et ici encore, j'ai parlé d'une jolie femme.... jugez donc si elle était laide! et je n'ai point parlé d'autres inconvenients dont la seule pensée fait monter une sueur froide à mon front. Mariez-vous donc!... Fou! cent fois fou celui qui se jette ainsi dans la nasse, la tête la première. Quant à moi, j'ai vingt-cinq ans et vingt bons mille livres de rentes; je ne me marierai jamais. »

Ces réflexions avaient été faites par Léopold Derville, excellent jeune homme, fort gai, très-spirituel, qui n'avait contre lui que le défaut de ne pas croire au bonheur conjugal.

Derville avait tenu parole pendant vingt ans, en ajoutant, pour soutenir son opinion, de nouvelles observations toutes plus concluantes les unes que les autres. Pendant vingt ans, il avait été joyeusement la vie, profitant de ses avantages, prenant le beau rôle dans toutes les circonstances, et restant l'ami de presque toutes les femmes dont il avait été l'amant, tant il avait mis de procédés dans son inconstance et de tact dans ses infidélités. Il était arrivé ainsi à l'âge de quarante-cinq ans. Ce n'était plus le vif et séduisant Léopold; mais c'était toujours un homme d'esprit, fort aimable, fort recherché, et qui obtenait encore ça et là des étincelles de bonheur que payait une discrétion à toute épreuve.

Un jour cependant, un matin, à neuf heures, il était chez lui enveloppé d'une robe de chambre de cachemire, les pieds enfoncés dans d'excellentes pantoufles fourrées et appuyés sur les chenets, fumant un cigare dont il secouait de temps en temps les cendres avec nonchalance.

— Hum! fit-il; entre deux bouffées de fumée, cette solitude est bien triste; tous les jours elle se fait plus sentir... et bientôt elle sera insupportable.

Il jeta un regard furtif dans la glace, et certes il dut être content de son in-pection, car c'était encore ce que l'on appelle un homme fort bien: ses cheveux étaient d'un beau noir, et le fatal toupet n'avait point encore déshonoré son chef; ses dents étaient blanches, sa barbe magnifique... mais, mais... au coin de ses yeux autrefois si

gleterre d'en ordonner ainsi.

Il y a dix ans encore, la Péninsule eut choisi pour médiatrice la France; mais aujourd'hui son influence y est si complètement ruinée, qu'on dédaigne de s'adresser à elle. C'est l'Angleterre qui est appelée à décider cette question, et l'Angleterre ne se dérangera pas, comme bien on pense, sans se dédommager par quelque vol qu'elle finira par faire à l'Espagne qu'elle a secourue sept années durant, et au Portugal qui commence à implorer son assistance.

La commission qui est chargée d'examiner le projet de loi sur les fortifications de Paris a choisi pour président M. Thiers et pour secrétaire M. Allard. La séance a duré plusieurs heures. La commission est unanime dans la pensée de fortifier la capitale; mais il lui reste à déterminer les délais et la marche de l'exécution.

Nous empruntons au *Courrier français* les réflexions qu'il émet à ce sujet :

« La composition de la commission, a-t-il dit, ne peut qu'être d'un bon effet au dehors. Les étrangers, qui croyaient l'esprit public, amorti en France, grâce à l'avènement de M. Guizot, s'apercevront qu'il est telle circonstance où la majorité de la chambre élective revient à ses instincts naturels et nationaux. Les fortifications de Paris sont la mesure que la sainte-alliance avait envisagée avec l'inquiétude la moins déguisée. Le ministère ne les proposait qu'avec répugnance, et, en faisant ses réserves; la chambre les adopte avec enthousiasme; les neuf commissaires nommés dans les bureaux en sont tous partisans; la majorité de ces commissaires appartient à l'opposition de gauche; ses deux principaux chefs en font partie; M. Thiers la préside, M. Thiers le président du dernier ministère. M. Thiers le véritable auteur du projet, M. Thiers en qui l'étranger personnifie les haines dont il est animé contre la France; et il ne tiendra qu'à lui de porter la parole, au nom de la commission, devant la chambre, c'est-à-dire, devant l'Europe. N'est-ce pas là un événement? Nous n'en voulons pas tirer parti contre le ministère; les choses faciles ne nous tentent point. Mais il est permis de s'en féliciter pour le pays; car il nous semble, quand nous voyons ces symptômes de réveil dans l'esprit public, que le règne de la peur est bien près de finir. »

Après une discussion lente et confuse, la chambre des députés a commencé à voter les articles du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures. Elle a voté le premier. Il résulte que le règlement qui sera prescrit s'étendra, non seulement aux grandes manufactures, mais à tous les établissements renfermant plus de vingt ouvriers, dont la nomenclature est indiquée dans la loi.

Les dispositions de la chambre se montrent plus libérales qu'on eût pu l'attendre d'elle. Mais il est à craindre que le bienfait de la loi, ne devienne impossible à cause de son étendue.

La chambre s'est arrêtée à l'article second qui fixera l'âge des enfants qui devront être employés dans les manufactures.

Entraîné par sa sympathie et son bon vouloir pour notre compatriote M. Jacquinet, un journal avait annoncé qu'il venait d'être nommé capitaine de vaisseau, avant que cette nomination fût définitivement prononcée, et nous avions reproduit avec plaisir cette nouvelle. Nous venons d'apprendre la nouvelle officielle de sa promotion à ce nouveau grade, qui n'est que la récompense bien méritée des nombreux services que cet intrépide navigateur a rendus à la science. Le long voyage autour du monde qu'il

beaux, on voyait se dessiner traitreusement la funeste patte d'oie. Aussi secoua-t-il tristement la tête.

— C'est fini, dit-il avec un soupir, encore quelques échappées de céleste lumière, et tout sera dit... Les femmes ne s'y tromperont plus!... J'ai peut-être eu tort de ne pas me marier... Aujourd'hui, cela me donnerait une contenance; et puis il y aurait de la vie, du mouvement autour de moi... Et dans quelques années, si je devenais infirme, souffrant... j'aurais des soins affectueux, pleins de délicatesse, qu'une femme seule sait prodiguer. J'aurais une amie attentive qui serait là, toujours là, m'enveloppant de ses doux parfums de femme, me berçant dans une délicieuse indolence... A quoi, bon Dieu! vais-je penser? Aux anges, quand le diable frappe à ma porte!... Il y a quinze ans qu'il fallait songer à cela... Et j'ai eu tort, car j'ai vu dans ma longue carrière de beaux dévouements de femmes; pour quelques-unes qui ont failli, bon nombre d'autres qui sont restées bien pures, bien bonnes, bien angéliques!... maintenant il est trop tard. Epouser une jeune fille de dix-huit ans? Dans cinq ans, j'en aurai cinquante, et elle vingt-trois... les dangers sont incalculables! En épouser une majeure, de trente ans?... Ah! bien oui, quand elles arrivent là, sans être mariées, ou il y a une peccadille cachée dans l'ombre, et je n'aime pas être le réparateur des fautes de autres; ou elles sont laides, et je n'ai jamais compris qu'un ange fût laid; ou elles sont acariâtres comme... comme une vieille fille... Alors, comme je le disais il y a vingt-cinq ans, ce serait l'enfer!...

Restent donc les veuves: oui, mais la veuve a un lourd bagage de souvenirs; si elle a été malheureuse, soyez sûr qu'un premier mot hasardé, à la première contrariété, elle vous dit: « Oh! monsieur, que vous me faites regretter ma liberté que j'avais si chèrement acquise! Comment l'expérience ne m'a-t-elle pas arrêtée au bord de l'abîme! » Que si, au contraire, si elle a été heureuse, elle vous dira: « Mon Oscar, mon Jules, ou autre, ou es-tu? toi si bon! si dévoué!... Monsieur, vous me punissez cruellement de l'avoir oublié! Je ne l'ai jamais tant regretté que depuis que j'ai un second mari... » Comme c'est flatteur!

Par exemple, il y a M<sup>me</sup> de Sussi, une charmante veuve qui m'honore de son amitié; elle a réellement d'excellentes qualités, de l'esprit, de l'ordre, du savoir-vivre; elle est même jolie, très-jolie... Elle avoue trente ans, donc elle en a trente quatre ou trente-cinq. Tant mieux! l'année bissextile est passée... Eh bien! oui; mais elle regrette étrangement son mari... Jamais je n'aurai toutes les qualités du défunt... Alors... alors, ne nous marions pas...

Comme Derville achevait ce monologue, un petit coup fut frappé à sa porte qui s'ouvrit presque aussitôt et laissa passer la plus jolie figure que vous ayez jamais vue.

— Je ne vous dérange pas? dit une voix douce et harmonieuse. Derville s'était levé brusquement. D'un côté il avait jeté son bonnet grec, de l'autre son cigare; sa main s'était glissée rapidement dans ses cheveux, et il s'était avancé vers sa belle visiteuse.

vient de terminer de concert avec M. Dumont d'Urville, commandant en chef des corvettes la *Zélée* et l'*Astrolabe*, est la troisième expédition de ce genre qu'il n'a pas craint d'entreprendre malgré tous les dangers qu'elle présentait. Il était accompagné de son frère Honoré Jacquinet, embarqué sur la *Zélée* en qualité de chirurgien naturaliste, au courage et à l'infatigable activité auquel nos musées vont devoir de nombreux objets de curiosité et plusieurs découvertes intéressantes.

#### Chambre des Pairs.

Dans la séance du 23 décembre, le ministre des finances a présenté le projet de loi relatif au règlement définitif des comptes de 1838 adopté par la chambre des députés.

Le ministre a présenté ensuite le projet de loi portant demande d'un crédit de 700,000 fr. pour secours aux réfugiés étrangers.

#### Chambre des Députés.

La discussion générale sur le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures; a été fermée dans la fin de la séance de mercredi.

On a commencé la discussion des articles :

La chambre a adopté comme 1<sup>er</sup> article, l'article suivant : Les enfants ne pourront être employés que sur les conditions déterminées par la présente loi : 1<sup>o</sup> dans les manufactures, usines, mines, houilles, carrières et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu et dans leurs dépendances 2<sup>o</sup> dans les fabriques dangereuses ou insalubres qui seront déterminées à cet effet par ordonnances royales; 3<sup>o</sup> dans toute fabrique occupant plus de 20 ouvriers réunis.

Le paragraphe suivant de l'article 2 est adopté :

Les enfants devront pour être admis avoir au moins 8 ans accomplis.

#### FAITS DIVERS.

— On lit dans une correspondance particulière de Madrid, du 14 décembre :

« Un courrier extraordinaire est arrivé aujourd'hui de Paris, apportant des dépêches pour M. Ferrer, qui garde à ce sujet un certain mystère. Rien n'a encore transpiré dans le public, sur ces dépêches. On assure que le duc de la Victoire a expédié au Portugal un ultimatum relativement au différend soulevé par le traité de la navigation du Douro. Vingt-cinq jours seront accordés au Portugal pour satisfaire à la demande de l'Espagne; à l'expiration de ce délai, 60,000 hommes feront mine d'entrer en Portugal.

« Les choses n'en viendront pas probablement à cette extrémité; l'Angleterre doit, à ce qu'on assure, offrir sa médiation, qui sera acceptée sans doute avec reconnaissance par les deux parties.

« Avant-hier, le gouvernement a expédié les ordres nécessaires pour procéder dans les provinces basques à la dissolution des communautés religieuses encore existantes, par suite des représentations que les députations provinciales avaient adressées au ministère antérieur, après la convention de Vergara, et qui avait accueilli favorablement leur supplique.

— La division navale sous les ordres du vice-amiral de Mackau est arrivée devant Montevideo vers la fin de septembre. M. de Mackau est allé devant Buenos-Ayres le 10 octobre. On dit qu'il est porteur d'un arrangement dont les termes ont déjà été acceptés par Rosas, et que par conséquent le premier paquebot attendu en Angleterre doit y apporter la nouvelle du règlement définitif du différend de la France avec la république argentine.

— On écrit de Calais, le 17 décembre :

« A présent que nous voilà au dernier acte de la comédie militaire que notre gouvernement trembleur nous a fait jouer, on procède au désarmement. Nous ignorons si c'est une mesure générale; mais, ce que nous savons c'est que le fort Rouge, sur nos côtes, vient d'être désarmé. Serait-ce de par la volonté de la coalition? »

— Le *Tim* s publie l'article suivant :

« On attribue à une lettre de lord Melbourne, mise en temps opportun dans les mains du roi Louis-Philippe, la suspension des préparatifs de guerre ordonnés sur une large échelle par M. Thiers, et la résolution de S. M. de renvoyer son premier ministre.

« Ce fait, que nous ne croyons pas devoir révoquer pour le moment en doute, expliquerait et confirmerait cette déclaration grave de M. Guizot à la chambre des députés, que si M. Thiers fût resté au pouvoir, la guerre eût été inévitable.

— Le différend existant entre l'Espagne et le Portugal, au sujet de la navigation du Douro, a pris un caractère d'hostilité prononcée. La Régence espagnole a signifié un ultimatum de vingt-cinq jours au gouvernement portugais, qui a répondu en appelant tout le pays aux armes, en suspendant la loi de l'*habeas corpus* pendant quarante jours,

— Il y a vingt ans, Madame, j'aurais donné ma vie pour être dérangé ainsi.

Derville ne manquait jamais de parler de son âge et même de se vieillir; c'était une coquetterie, une admirable tactique; il éloignait la débauche, et son bon génie faisait le reste.

— Mais si vous aviez vingt ans de moins, mon cher voisin, je ne viendrais pas ainsi vous voir, reprit la jolie dame en s'approchant et en s'asseyant dans le fauteuil que Derville lui avait offert.

— Hélas! madame, ne soyez pas généreuse à demi; je sais malheureusement trop bien qu'aujourd'hui on vient chercher un tèle-à-tèle qui n'entraîne aucune conséquence.

— Je n'ai pas dit cela, reprit la jolie dame en souriant avec malice; seulement j'ai pensé que vous respectiez les devoirs de l'hospitalité. Ainsi, mon cher voisin, ne faites pas attention à moi; vous lisez, je crois, reprenez votre lecture. Moi, vous voyez, j'agis sans cérémonie; je travaille.

Derville la regarda d'un air stupéfait, et comme un homme qui croit rêver. Elle avait, en effet, déployé une charmante broderie, et elle travaillait. La visite de M<sup>me</sup> Desbuissons l'avait déjà fort surpris. Il avait voulu vainement lui assigner un but, et, en la voyant si gravement à son ouvrage, il se perdait dans un dédale de conjectures; il était singulièrement embarrassé de sa contenance, n'osant se hasarder sur un terrain qu'il ne connaissait pas. Vouant toutefois entamer la conversation, il ne trouva rien de mieux que de vanter le travail de sa charmante visiteuse.

— Voici, madame, une ravissante broderie, mais tellement délicate qu'il fallait une aussi jolie main pour la reproduire... — Ce que je viens de dire est bien mauvais, pensa Derville.

— Une fantaisie de femme, reprit M<sup>me</sup> Desbuissons sans lever les yeux, ouvrage charmant que l'on prend que l'on quitte, qui sert de contenance et ne gêne en rien les rêveries plus ou moins douces.

— Le silence se rétablit encore. Derville était au supplice, jamais il n'avait été aussi maladroit; mais c'est qu'aussi la position était au moins neuve et originale. M<sup>me</sup> Desbuissons avait épousé un homme simple, un de ceux qu'on peut nommer de bons maris. Fort amoureux de sa femme et bien plus âgé qu'elle, il ne négligeait rien de ce qui pouvait la rendre heureuse. Elle n'avait ni équipages, ni chevaux, ni châteaux, mais une de ces jolies fortunes qui permettent au parisien d'habiter un premier étage de la rue des Augustins ou de la rue Gailion, de se promener tous les jours et d'avoir une loge à l'Opéra-comique. Du reste, la vie assez retirée de M<sup>me</sup> Desbuissons, malgré sa jolie figure et ses vingt-six ans, empêchait la médisance de s'exercer sur son compte et Derville n'osait et ne pouvait rien préjuger de sa singulière position.

Enfin, il se détermina à brusquer une explication: — Pardon, madame, dit-il lentement, mais je me puis croire que vous soyez venue dans la seule intention de broder.

— Et vous ne croyez pas que ce soit le désir de causer avec vous?

— Rien ne m'a autorisé à le supposer.

comme en temps d'invasion, et en donnant ordre d'armer quatre bâtiments de guerre pour bloquer au besoin les ports de l'Espagne. Ces nouvelles du Portugal sont venues par la voie d'Angleterre.

(Débats.)

— M. Guizot est décidément l'homme politique dans lequel les cabinets étrangers ont placé leurs espérances; et ce qu'il y a d'extraordinaire, chacun de ces gouvernements attend de lui des services différents, souvent même opposés. Tous les cabinets, nous en convenons, lui demandent le désarmement de la France, car ils ont sur ce point des intérêts communs; mais il n'y a qu'à lire les gazettes allemandes censurées, pour se convaincre que les cours du Nord comptent bien se servir de lui pour agrandir la séparation qui existe entre la France et l'Angleterre, tandis que les journaux anglais et le cabinet anglais n'espèrent plus qu'en M. Guizot pour tenir la France éloignée de la Russie.

Il faut lire le *Times*, qui pleure de tendresse et de douleur à la seule pensée que M. Guizot est menacé dans son existence ministérielle. Le *Times* en veut surtout à M. Passy et à M. Dufaure qui exercent, à l'entendre, sur la majorité de la chambre, une influence funeste à M. Guizot; il les prierait volontiers de s'entendre avec son ministre favori et de partager avec M. Guizot les honneurs qu'ils semblent lui disputer. Que le *Times* cesse de trembler: le ministère de M. Guizot vivra encore quelques mois.

Les dissidents qui font partie de la majorité médisent de lui, mais se contentent pour le moment de médire. On nous rapporte ce propos de M. Royer-Collard, qui paraît authentique: « J'appuie le ministère, mais je le méprise. » M. Passy traite pareillement le ministère, du haut de sa grandeur et dit volontiers que sa politique est un gâchis. Gâchis et mépris, telle est donc la situation politique, au jugement des amis du ministère. Nous n'ajouterons pas un mot à cette peinture, qui nous paraît frappante de ressemblance et complète de tous points.

(*Courrier français*.)

— Il n'est qu'un seul vrai que les cours de Vienne et de Berlin, à l'instigation du cabinet anglais, ont protesté contre les armements de la France. La note doit être dans les mains de M. Guizot depuis huit jours. On la dit conçue dans des termes tels, que le ministre le moins susceptible en fait d'honneur national ne pouvait manquer de s'en étonner. M. Guizot, s'il faut en croire ses amis, aurait répondu avec quelque dignité. Nous n'en croirons rien tant que le texte de la réponse n'aura pas été publié; c'est ce que nous engageons M. Guizot à faire, s'il veut démentir une fois du moins, la mauvaise opinion qu'il a donnée à tout le monde de son caractère politique et de ses desseins.

(*Idem*.)

— La chambre a nommé mercredi, dans ses bureaux, la commission qui doit étudier le projet de loi sur les crédits extraordinaires de 1841. Tous les commissaires désignés s'engagent à voter les crédits demandés pour l'armement de la France. C'est là ce que voulait l'opposition.

— Nous publions l'extrait du journal anglais le *John Bull*, qui renferme des renseignements assez curieux :

« Nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'une guerre avec la France n'est pas éloignée. Les Français révolutionnaires, quelque méprisables qu'ils soient, attaqués par toute l'Allemagne, par la Prusse, par l'Angleterre et peut-être par la Russie, ne pourraient maintenir leur terrain un seul instant. Mais ils ont l'air de penser le contraire. Pourquoi donc, par pitié pour eux et pour l'Europe, ne chercherait-on pas à les tromper? pourquoi ne tenterait-on pas de dissimuler leurs vaines illusions? Un mot donc en passant aux jacobins de la chambre des députés. Si les armées alliées se trouvaient forcées de venir occuper Paris, comme en 1814 et en 1815, le parti de la révolution et de la propagande n'a aucune miséricorde à attendre. Il faudra lui infliger une sévère et juste punition, de telle nature qu'il en conserve long-temps le souvenir. La destruction complète de la capitale ou son occupation par des troupes étrangères pendant un certain nombre d'années, ne serait qu'une juste punition des crimes de la faction jacobine. De plus, il y aurait aussi la question à débattre s'il ne vaudrait pas mieux faire un partage de la France entre les puissances alliées, comme on fit jadis le partage de la Pologne. Si le parti de la guerre s'obstine à attirer sur l'Europe la guerre avec toutes ses misères, ce ne serait pas trop punir la France que d'effacer son nom de la liste des nations. La France est au bord d'un précipice. »

— On nous écrit de Toulon, 17 décembre :

« Le vaisseau de 90, l'*Inflexible*, commandé par M. Guérin, des Essarts, capitaine de vaisseau, a mouillé en rade venant de Rochefort d'où il est parti le 25 novembre dernier; il a transporté ici près de 600 marins qui serviront à compléter les équipages des vaisseaux de l'escadre du Levant, réduits par la congélation de la classe de 1833. Nous avons maintenant en rade 17 vaisseaux, et ce nombre sera bientôt porté à 18 par la mise en rade de la *Ville de Marseille*. Cette réunion de forces navales sur un seul point donne quelques inquiétudes à lord Palmerston, et il a, dit-on, demandé et obtenu que nos forces fussent fractionnées; il est donc question d'envoyer 6 vaisseaux à Brest. Pour masquer cette espèce de trahison, au moment où les Anglais concentrent dans la Méditerranée toutes leurs forces disponibles, on doit dire que ces 6 vaisseaux vont à Tanger, et c'est là qu'ils recevront l'ordre de se rendre à Brest, sans revenir à Toulon.

— Vous n'avez peut-être pas voulu comprendre.

— Pardon, madame, je crois avoir, pour cette sorte d'observation, un coup d'œil rapide et sûr. Et vous avez toujours été si simple avec moi...

— N'était-ce pas une preuve de confiance? et pendant l'heure qui va s'écouler... car je vous accorde une heure, à moins que je ne vous aie réellement dérangé...

— Non, non, madame; rien au monde ne me ferait abrégé un bonheur que je n'aurais jamais osé espérer.

— Et que je vous donne sans que vous l'ayez demandé. Cela vous étonne?

— Beaucoup.

— Vous pensez qu'il a fallu un motif bien puissant...

— Je le crois, et si je puis vous être bon à quelque chose, je me reprocherai mille fois de ne pas l'avoir deviné pour vous éviter de faire la première démarche.

— Elle ne m'a nullement coûté, je vous jure.

— Diable diable, pensa Derville; où tout cela nous mène-t-il? Et se rapprochant un peu de sa voisine. — Savez-vous, madame, que vous allez me rendre fat et présomptueux.

— Parce qu'une jeune femme vient à vous sans être attendue?

— Oui, sans doute, car vous, mesdames, vous n'avez pas l'habitude de rompre la glace les premières. Il est mille moyens de faire comprendre à un homme dévoué ce que l'on attend de son dévouement.

— Mais si personne ne m'a initiée à cet art difficile? reprit madame Desbuissons avec un sourire de fine espièglerie.

— Ah! madame, cet art est peut-être le seul qui ne demande point de professeur. Il vient de lui-même aux jolies femmes et aux femmes d'esprit. C'est à ce double titre que je vous reproche de ne point en avoir fait usage avec moi.

— C'est qu'en vérité je l'ignore tout à fait.

— Je ne le crois pas.

— Vous êtes franc.

— Très franc. Avec tout autre femme, ce serait un défaut qui pourrait tourner à l'impertinence, avec vous, c'est une qualité.

— Pourquoi?

— Parce que je ne puis avoir une pensée, que je ne sois heureux de vous la dire et de vous la faire croire, dit-il, en s'animant et en se rapprochant davantage.

— Prenez garde; nous avons une heure tout entière à passer ensemble, et si vous allez si vite en suppositions et en exigences, nous arriverons au dénouement avant que l'heure soit finie.

(La suite au prochain numéro.)



Le bateau à vapeur le Ramier, commandé par M. David, lieutenant de vaisseau, est parti pour Tanger avec des dépêches pour le consul général. Celui-ci recevra, dit-on, l'ordre de se retirer à bord de ce paquebot de guerre s'il n'obtient pas une prompte et complète satisfaction de l'insulte qu'il a reçue.

Les vaisseaux de l'escadre de réserve comme ceux de l'escadre du Levant sont dans la plus complète inaction; cependant 6 de cette dernière pressent l'embarquement de leurs vivres et de leurs remplacements pour se tenir prêts à partir.

Tandis que le ministère fait suspendre les travaux relatifs à l'enceinte continue, il fait poursuivre activement les adjudications qui concernent les forts détachés. Ainsi, aujourd'hui, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, la réadjudication du fort de Noisy-le-Sec, évalué à près de 4 millions. Pour cette nouvelle adjudication, il ne s'est présenté, parmi les nombreux assistants, que huit entrepreneurs dont les soumissions portaient toutes une augmentation sur les prix élémentaires.

On compte déjà cinq forts détachés dont les traités sont passés, et dont les entrepreneurs n'attendent plus que l'ordre pour en commencer les premiers travaux. Ces forts sont: Noisy-le-Sec, le Mont-Yalérien, Saint-Denis, Charenton et Rosay, formant ensemble une importance de 20 à 25 millions.

Le ministre de la guerre vient de donner contordre à plusieurs régiments qui devaient se rendre à Paris pour travailler aux fortifications et de faire arrêter ceux qui étaient déjà en marche. On attribue cette détermination à des désordres graves qui auraient éclaté dans quelques bataillons, barraqués dans les environs, désordres ayant pour motif apparent le mauvais système de campement adopté par les embastilleurs.

Nous laissons à la Gazette du Centre la responsabilité de la nouvelle suivante:

S'il faut en croire un bruit qui circule à Limoges, un épisode d'une nature toute tragique devrait être ajouté au drame du Glandier, que l'on croyait terminé par l'arrêt de la cour de cassation.

On se rappelle que la défense de Mme Lafarge produisit des lettres émanant d'un sieur Clavel, qui aurait dit, en les recevant: c'est un envoi de Mme de Léautaud.

La famille de Léautaud supposa ces lettres fabriquées. Elle s'épuisa en recherches. Il parait que quelques indices accusèrent M. Pouthier, père de Mme Emma Pouthier, et lui-même, admirateur de Mme Lafarge, d'être l'auteur de cette combinaison. M. de Léautaud court à Alger, où M. Pouthier est employé dans les hôpitaux militaires, l'aborde, obtient l'aveu de ce fait et le provoque. Dans cette lutte, M. Pouthier aurait succombé. Nous donnons cette nouvelle avec toute la réserve qu'elle mérite, et sans la garantir. Cependant elle a été portée à Limoges par une lettre digne de foi.

On lit ce matin dans le Droit: L'instruction de l'affaire Darnés a encore motivé hier une nouvelle arrestation, celle du sieur D... ouvrier peintre.

VARIÉTÉS.

De la contagion de la morve à l'homme, et de la morve chronique de cheval à cheval.

(2<sup>e</sup> Article.)

2. La contagion de la morve chronique de cheval à cheval est un objet de litige parmi les vétérinaires. Le plus grand nombre d'entre eux pense aujourd'hui qu'elle n'est pas contagieuse; peu seulement défendent l'opinion jadis dominante de la transmissibilité de la morve. Cette question est d'un grand intérêt dans l'économie politique; la morve chronique est une maladie excessivement fréquente, et elle exerce surtout ses ravages dans l'armée, où elle cause les plus grandes pertes au trésor. Si, comme on le suppose aujourd'hui généralement, elle n'est pas contagieuse, ou a raison de ne point s'embarasser de précautions qui n'auraient aucune utilité; si au contraire elle est contagieuse, il est possible, à l'aide de mesures bien entendues, de diminuer considérablement les ravages du fléau, et de sauver des atteintes du mal un nombre notable de chevaux. Voyons donc les faits que l'on possède, les arguments que l'on invoque, les objections que l'on élève.

Les maladies reconnues manifestement contagieuses ont deux moyens de se transmettre: l'inoculation et le contact immédiat ou immédiat. Ainsi, pour fixer les idées à ce sujet par des exemples je rappellerai que la petite vérole est contagieuse par les deux voies, et que la rage ne paraît l'être que par celle de l'inoculation. La morve chronique l'est-elle de ces deux manières, ou ne l'est-elle que d'une seule? Des expériences et des observations répondent qu'elle peut se gagner par ces deux modes de communication.

Contagion par inoculation. — Le 4 décembre 1838, un cheval hongre, maigre, mangeant très-bien, fut inoculé avec du liquide muco-purulent pris du naseau, et avec du liquide farineux recueilli dans des boutons non encore ulcérés d'un cheval entier atteint depuis six mois de morve chronique. L'animal inoculé fut sacrifié au bout de vingt-quatre jours; durant lesquels il fut malade, et l'ouverture du corps montra les lésions qui constituent la morve et le farcin chroniques (Leblanc, Recherches expérimentales et comparatives sur les effets de l'inoculation au cheval et à l'âne du pus et du mucus muqueux et d'humeurs morbides d'autre nature, p. 2, Paris, 1839).

Le 25 janvier 1839, un cheval hongre, noir, qui n'était pas en très mauvais état, mangeant peu, sans aucune apparence de maladie, livré à l'écarisseur parce qu'il était usé, fut inoculé avec du liquide provenant de la narine d'un cheval entier âgé de huit ans, et atteint de morve chronique. Le 31 janvier, on sacrifia l'animal, et on trouva dans son corps des lésions farineuses manifestes. [Leblanc ib., p. 12.]

On lit dans le procès-verbal de l'école vétérinaire de Lyon, mai 1811, p. 16: « Il résulte des expériences que nous avons faites: 1<sup>o</sup> que le farcin inoculé à un cheval par simple application du pus farineux sur la peau, s'est montré au bout de trois mois, précisément dans les lieux où le virus avait été déposé; 2<sup>o</sup> que l'insertion de cette matière sur le même cheval par trois piqûres du côté de l'encolure, a fait naître, le 44<sup>e</sup> jour, un farcin grave dont on ne triompha qu'au bout de plusieurs mois. [Leblanc, ib., p. 13.]

Six chevaux, dit M. Gérard, ex-vétérinaire de l'artillerie de la garde, furent séquestrés dans une écurie éloignée de l'infirmerie d'environ 50 toises. Quatre avaient tous les symptômes qui caractérisent la morve au dernier degré, les deux autres étaient couverts de boutons farineux, et jetaient par les deux naseaux, sans qu'il parût d'ulcères sur la membrane pituitaire. Aucun ne laissait d'espoir de guérison. Je fis cohabiter, avec ces malades, quatre chevaux de l'âge de six à huit ans, dont trois de race allemande et un de race normande; l'un aveugle à la suite de la fluxion périodique, deux affectés d'ancienne claudication, et le quatrième hors de service à la suite d'un coup de feu qui avait déterminé l'ankilose du jarret. Deux militaires ne faisaient d'autre service que de les soigner. M. Robert, vétérinaire, et moi, nous introduisions plusieurs fois par jour, au moyen d'un pinceau, du virus morveux, indifféremment sur la membrane pituitaire de chacun des quatre animaux mis en expérience. Le 7<sup>e</sup> jour, l'aveugle se gonda légèrement, les symptômes de morve parurent peu à peu, et si rapidement que le 12<sup>e</sup> jour la matière était arrivée au degré où elle était dans les animaux qui avaient fourni la matière virulente. Deux autres chevaux devinrent morveux en beaucoup plus de temps; l'un des bœufs devint farineux, sans se glander ni jeter; ils furent tous abattus le 32<sup>e</sup> jour de l'expérience, et ils furent ouverts en présence de deux vétérinaires civils nommés d'office à cet effet. Ces chevaux furent reconnus morveux et farineux. [Leblanc, ib., p. 14.]

Le Recueil de Médecine vétérinaire pratique, cahier d'octobre 1838, en publiant le compte-rendu des travaux de l'École de Lyon, rapporte un fait de transmission de farcin par inoculation à un petit cheval de bât, âgé de six ans, qui fut inoculé avec du pus louable obtenu de tumeurs abcédées, et pris à un cheval atteint de farcin depuis plus d'un mois. [Leblanc, ib., p. 15.]

Le président de la Société vétérinaire du département de l'Hérault, M. Miquel, a rendu compte de ses expériences sur l'inoculation de la morve et du farcin. Partant de cette idée, que la morve pourrait bien n'être contagieuse que dans la période d'acuité, à son état primitif, et ne plus posséder cette propriété quand elle est devenue secondaire et constitutionnelle, M. Miquel a saisi la matière d'i-

noculation sur l'ulcère même d'un cheval nouvellement morveux, et dans le mucus nasal d'une morve ancienne, contrairement à l'opinion des vétérinaires qui regardent la maladie d'autant plus contagieuse qu'elle a fait plus de progrès et qu'elle date de plus longtemps. Dans une première expérience, l'inoculation du virus chancreux produisit le farcin; à la vérité, du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> jour, tous les ulcères de la corde étaient cicatrisés, il ne restait qu'un peu d'induration de la glande sous maxillaire. Dans la deuxième, l'inoculation sur la pituitaire produisit des ulcères chancreux, qui guérirent encore dans la quinzaine sans traitement. La troisième inoculation sur un mulet développa en même temps la morve et le farcin; l'animal fut abattu par ordre supérieur; on trouva des chancres, tubercules, des boutons farineux. « Ces expériences, quoique peu nombreuses, dit M. Miquel, ne peuvent pas faire penser que la morve n'est pas contagieuse. A la vérité, elles ne nous apprennent pas le véritable moyen que la nature emploie pour propager cette maladie; mais n'est-ce pas assez pour nous tenir en garde et nous mettre en mesure de prévenir la maladie? Le moment n'est pas éloigné, ajoute-t-il, où toutes les dissidences viendront se confondre dans un même point de ralliement, celui de la contagion de la morve et du farcin, et de leur identité. C'est en vain que les non-contagionistes voudraient se retrancher derrière cette division chimérique de morve aiguë et de morve chronique, alors qu'ils avouent que cette dernière est sujette à des paroxysmes, à des recrudescences qui en rendent la contagion évidente. (Journal des Vétérinaires du midi, t. 2, 1<sup>er</sup> numéro, juin 1830, p. 188.)

Contagion par contact médiat ou immédiat. — Au mois de mars 1836, M. D. acheta deux chevaux de carosse, l'un de cinq ans, l'autre de six; l'un des deux était affecté de morve chronique. Ce dernier était placé à côté de son pareil et à côté d'un cheval anglais de 7 à 8 ans, qui était en très bon état et d'un grand prix. L'écurie qu'habitaient ces trois chevaux était saine à tous égards; les soins étaient prodigués à ces animaux; la nourriture était choisie. Pendant un mois à peu près, ces trois chevaux ne furent exercés que pour leur santé; ils ne sortaient que lorsqu'il faisait beau. Après un mois de cohabitation, on sépara le cheval morveux; il n'avait plus de rapport avec son pareil que pendant la promenade, soit à la main, soit attelé à la voiture. Vers le commencement du second mois, le cheval anglais tomba malade, et, dans les premiers jours du mois de juillet, il fut conduit à l'école d'Alfort, où il fut abattu comme atteint de morve chronique. Un peu plus tard, le troisième cheval fut également abattu pour la même cause. [Leblanc, ib., p. 74.]

M. Vatel, vétérinaire, a rapporté un cas très remarquable de contagion de farcin chronique: M. R., marchand de chevaux à Paris, acheta, à une foire de Normandie, plusieurs chevaux entiers à divers propriétaires. Il s'aperçut que l'un de ces chevaux était farineux. Plus tard, il consulta M. Vatel, qui s'assura que sept chevaux de la même écurie du marchand étaient devenus successivement farineux. Dans cette circonstance, où trouver une autre cause du développement du farcin sur les sept chevaux provenant de différentes fermes, sur des chevaux qui ne travaillaient pas, bien pansés, bien nourris, en très bon état de santé au moment de l'acquisition, qui n'avaient pas de plaies suppurantes; où trouver, dis-je, une cause de farcin, sinon dans la propriété contagieuse du farcin. [Leblanc, ib., p. 87.]

« Voici, dit M. Leblanc, un autre fait que M. le comte de Bellozane a eu l'obligeance de relater dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Le 7<sup>e</sup> régiment de dragons était en garnison à Maubeuge. Quatre escadrons de ce régiment partirent au commencement de l'année 1823 pour la frontière d'Espagne. Le deuxième escadron avait plusieurs chevaux morveux, il en avait perdu quelques uns, et, pour le mettre sur le même pied que les autres, on leur donna plusieurs chevaux pris à chacun des trois autres escadrons. Le régiment arriva sur les bords du Gave et mis en cantonnement, le colonel fut obligé de faire la même opération pour égaliser ce même deuxième escadron, qui avait perdu en route plusieurs chevaux de la morve. En outre, en Espagne, le régiment, après avoir traversé Madrid, fut cantonné plusieurs jours à Naval-Carriro; la morve avait fait encore des ravages dans le même escadron; on lui redonna quelques chevaux des autres. Enfin, on traversa l'Estramadure, et pendant un assez long séjour à Séville, la même nécessité, amenée par les mêmes causes, obligea le colonel à prendre la même mesure. Je vous fais observer que les chevaux frappés de la morve n'étaient pas seulement ceux qui venaient de l'escadron tel qu'il avait quitté Maubeuge, mais indistinctement ceux-là et ceux qui, ayant été ajoutés depuis, avaient appartenu aux autres escadrons qui n'avaient pas cette maladie. Enfin la campagne étant terminée, le régiment revint en France et trouva à Poitiers, sa nouvelle garnison, deux nouveaux escadrons de dépôt, composés de recrues et de chevaux de remonte. Ces deux escadrons étant plus nombreux que les quatre qui revenaient de campagne, on imagina de les refondre ensemble, pour en faire six à peu près complets et pareils en jeunes et en anciens. Peu de temps après cette nouvelle organisation, la morve se manifesta dans les six escadrons à la fois; car les hommes, en changeant de compagnie, avaient presque tous emmené leurs chevaux; et le 2<sup>e</sup> escadron, où j'étais capitaine, n'avait conservé qu'une dizaine de chevaux venant de faire la campagne d'Espagne. [Leblanc, ib., p. 87.]

Un vétérinaire fort savant, M. Barthélemy, a fréquemment entretenu, dans ses leçons, ses élèves d'un fait qui suffirait certainement pour convaincre les plus incrédules: Pendant les guerres d'Allemagne, le 3<sup>e</sup> régiment de chasseur eut occasion d'incorporer des chevaux morveux dans plusieurs escadrons; bientôt la morve se propagea à tout le régiment. Ce même régiment fut pendant très longtemps de brigade avec le 1<sup>er</sup> de chasseur, qui fut soumis aux mêmes fatigues, à la même nourriture, et qui cependant ne fut pas atteint par la morve. [Leblanc, ib., p. 90.]

M. Delafond, après avoir exposé toutes les raisons qui combattent la contagion de la morve chronique dit (Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques, p. 610, Paris, 1838): « Voici maintenant les seuls faits qui tendraient à prouver que la morve chronique s'est transmise par contagion, parce qu'on y trouve assez bien circonstanciés les caractères qui se rattachent à cette maladie. Ils sont au nombre de trois et appartiennent à M. Dandre, vétérinaire à Paris. M. L. acheta un cheval; cinq jours après l'achat, l'animal portait, au côté gauche de l'auge, une glande grosse comme une petite noix, adhérente et légèrement douloureuse. La narine du même côté offrait à son orifice, des croûtes formées par la matière jauneverdâtre qui en décollait. La pituitaire avait une teinte pâle, mais ne laissait voir aucune trace d'ulcère. Après un mois de traitement, la pituitaire devint blafarde, fut envahie par des ulcères à bords irréguliers, denticulés, petits et rares d'abord, puis nombreux, larges et profonds. Le cheval fut, malgré son apparence de bonne santé, sacrifié comme irrévocablement morveux.

Dans l'écurie où était logé ce cheval, un cheval anglais, une jument mecklenbourgeoise, jeunes et en bon état, cohabitaient avec lui. Un cheval étranger, de race normande, fut déposé; le cinquième jour, ce dernier présente des signes de morve; cinq semaines après, il est abattu morveux. Quatre mois après, les deux autres chevaux sont morveux et également sacrifiés. L'écurie où logeaient ces animaux n'était pas très-saine, mais jamais on n'y avait remarqué de chevaux morveux; le travail, la nourriture, n'ont pu être accusés comme causes du développement de la morve. »

La suite au prochain numéro.

Théâtre de Nevers.

Les artistes sous la direction de M. Dupré donnent aujourd'hui, ainsi que nous l'avons annoncé:

1<sup>o</sup> La Cinquantaine ou le renouvellement de mariage, vaudeville du Gymnase;

2<sup>o</sup> L'Ingénue de Saint-Lô et le petit Parisien, historielle comique chantée par madame Aimée, actrice du théâtre de Bruxelles;

3<sup>o</sup> Le Commissaire-Priseur, vaudeville nouveau du théâtre des Variétés;

4<sup>o</sup> Le Retour au Tyrol, romance chantée par M. Eugène;

5<sup>o</sup> Le Retour au Village, opéra-vaudeville du théâtre du Vaudeville;

6<sup>o</sup> Et Plus de Mère, romance chantée par Mme. Aimée.

Post-Scriptum.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Château-Chinon, la composition du bureau électoral et la profession de foi de M. Delangle.

Le bureau a été formé ainsi: président, M. Petitier; scrutateurs, MM. Buteau, Ravary, Cottonot et Pelletier [Louis].

Voici la profession de foi de M. Delangle:

« Aux électeurs de Château-Chinon,

« Messieurs, vous êtes appelés à nommer un député. Des amis bienveillants m'engagent à me mettre sur les rangs. Ils ont pensé qu'un enfant de la Nièvre, lié avec vous par la sympathie des intérêts et des sentiments politiques, devait vous trouver favorables.

« Cette espérance me détermine à solliciter vos suffrages.

« Je n'ai rien à dire à ceux qui me connaissent; ils savent ce qu'un cœur droit, une vie de travail et d'étude, une carrière honorablement parcourue, offrent de garanties.

« Pour ceux dont je ne suis pas connu, ma profession de foi sera simple.

« Je veux la dynastie de juillet, un pouvoir fort et respecté, la liberté, non la licence qui dégoûterait de la liberté même, l'exécution sincère des lois, l'égalité.

« Je veux à l'intérieur l'ordre et le progrès, mais le progrès pacifique et modéré, le seul durable et vrai.

« A l'extérieur une politique prévoyante et ferme, qui concilie avec les besoins de la paix la dignité de la France; en tout temps, en tous lieux la France doit tenir le langage qui convient à sa force.

« Libre d'engagements envers les partis qui divisent la chambre, j'y entrerai, si vous m'en ouvrez les portes, indépendant à tous égards; disposé à seconder les mesures qui tendront à l'affermissement de nos institutions, au développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce; mais décidé à combattre avec énergie tout ce qui s'éloignera des principes de 1789.

« N'est-ce pas là, Messieurs, la conduite que vous-mêmes conseilleriez à votre député? Ne pensez-vous pas tous que, rejetant les systèmes exclusifs, un député doit examiner avec scrupule toutes les propositions; rechercher ce que demande le bien public, et se conformer à cette règle qui ne peut tromper ses votes et ses actions? »

« On dit, je le sais, qu'étranger par la naissance à l'arrondissement de Château-Chinon; je n'en connais pas les besoins, et que, n'y possédant rien encore, je n'apporterai pas à l'accomplissement du mandat que j'envie le dévouement qu'engendre et que soutient la communauté d'intérêts.

« Ne vous arrêtez pas, messieurs, à des paroles qu'une rivalité maladroite inspire assurément, et que propage l'irréflexion. Est-ce que l'élection ne forme pas un contrat entre l'électeur et l'élu? Est-ce qu'on peut raisonnablement supposer qu'ayant à justifier votre confiance par le mérite de nouveau, je ne consacrerai pas à vos affaires ce que j'ai de zèle et de forces? »

« Soyez-en convaincus, si vos suffrages me donnent la préférence, je ne manquerai pas plus à ce facile devoir, que je ne serai tenté d'oublier que, pour un homme d'honneur, la députation ne doit jamais être un moyen de satisfaire d'ambitieux desirs, et de s'assurer une position qu'on n'aurait pas autrement obtenue.

Messieurs les électeurs, sorti du peuple, pauvre et sans nom, j'ai conquis par le long exercice de la profession d'avocat, la considération, l'aïe et les plus chères amitiés. L'élection m'a conféré, je ne puis en dire encore, les honneurs que le barreau réserve aux plus dignes. J'ai, été deux ans, le chef de l'ordre à Paris, et sans doute il m'est permis de parler avec quelque orgueil des hautes fonctions que je remplis à la cour de cassation, car je ne les ai pas demandées; elles sont venues me trouver.

« Prouvez, vous, mes chers compatriotes, en m'accordant la plus glorieuse distinction qu'un citoyen puisse obtenir de ses concitoyens, que vous attachiez aussi quelque prix à des succès exclusivement dus au travail, et qu'à vos yeux d'honorables antécédents sont la meilleure recommandation. »

Nous n'avons qu'un reproche à adresser à la profession de foi de M. Delangle, c'est d'avoir paru trop tard. Elle exprime des sentiments honorables auxquels nous ne pouvons qu'applaudir, et des engagements dont rien ne nous autorise à suspecter la sincérité. Seulement M. Delangle paraît avoir attendu jusqu'au dernier moment pour ne pas perdre l'appui du ministère dont il réprovoque les doctrines. Ce serait de sa part un tort assez grave; car il ne faut pas manquer de franchise même envers un adversaire de mauvaise foi.

M. Delangle veut la liberté, l'égalité, l'ordre et le progrès.

Vouloir la liberté, c'est demander la révision des lois réactionnaires de septembre, l'abolition des entraves fiscales qui enchaînent la presse périodique, l'industrie et l'agriculture.

Vouloir l'égalité, c'est sympathiser avec le parti national qui, en 1830, demandait par l'organe de Lafayette, d'inscrire ce mot sur le drapeau tricolore à côté de ceux de liberté, ordre public, c'est se prononcer contre M. Guizot qui a fait effacer cette démocratique expression: M. Delangle, homme sorti du peuple, pauvre et sans nom, veut l'égalité, il veut l'exécution sincère de la loi. Ainsi il condamne les mesures exceptionnelles qui ont soustrait des personnes privées à l'action de la justice; il réprovoque les passe-droits illégaux en faveur des généraux et des amiraux de naissance; car rien n'est plus contraire à l'exécution de la loi et à l'égalité que ces mesures exceptionnelles et ces passe-droits courtoisanesques.

M. Delangle veut l'ordre et le progrès. Il combattra donc à la chambre les partisans de l'immobilité sociale dont M. Guizot est le chef, ces gens qui prétendent sous le nom de droit acquis, conserver tous les abus et qui s'opposent à toute réforme politique. L'ordre et le progrès sont incompatibles avec le système électoral qui nous régit.

Liberté, égalité, ordre et progrès, ainsi se résume la profession de foi de la politique de M. Delangle à l'intérieur. Nous en prenons acte.

M. Delangle veut, à l'extérieur, une politique prévoyante et ferme qui concilie avec le besoin de la paix la dignité de la France, et non une politique aveugle autant que faible qui sacrifie l'honneur de la nation au besoin de la paix; il veut qu'en tout temps, en tous lieux, la France tienne le langage qui convient à sa force; c'est dire qu'il condamne le honteux système de la paix partout, toujours.

Il combattra avec énergie tout ce qui s'éloignera des principes conquis en 1789; c'est promettre de repousser les tendances contre-révolutionnaires des hommes qui nous gouvernent.

M. Delangle a le droit de rappeler avec orgueil qu'il est sorti du peuple, pauvre et sans nom et de présenter ses succès dus exclusivement au travail comme une garantie qu'il ne recherche pas la députation pour l'exploiter dans l'intérêt d'une ambition illégitime.

M. Delangle ne fait pas explicitement acte d'adhésion aux idées démocratiques et quelques mois dans sa profession de foi sembleraient même le rattacher à une autre opinion. Devront-nous donc, pour cela, nous montrer hostiles à sa candidature? Non; on ne nous trouvera jamais injustement exclusifs, et, d'ailleurs, qu'on ne sache bien: un homme loyal et consciencieux qui professe les principes exposés par M. Delangle, a dans l'esprit et dans le cœur, s'il n'est déjà démocrate, tout ce qu'il faut pour le devenir bientôt. Laissez-lui le temps de perdre quelques illusions, de reconnaître la fausseté des accusations intéressées que certains gens accumulent contre les patriotes; quand de deux paris, on recherche, de bonne foi ce qui est vrai, ce qui est juste, on ne peut manquer de se reconnaître.

Tant que M. Delangle a gardé le silence, nous nous sommes abstenus de soutenir sa candidature. Convaincus que c'est pour la presse un devoir sacré de n'avoir d'autre guide que l'intérêt du pays, nous n'avons cédé ni à nos sympathies personnelles ni aux témoignages honorables que nous transmettaient sur ce candidat des amis communs, mieux placés que nous pour le connaître. Mais aujourd'hui nous faisons des vœux sincères pour son succès. Après la déclaration de principes qu'il a publiée, son élection sera honorable pour lui et pour l'arrondissement de Château-Chinon.

— Le bureau du collège électoral de Château-Chinon dont nous donnons plus haut la composition est celui qu'avaient proposé les partis sans de M. Delangle.

Annonces, avis divers.

MAGASIN

Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie. Optiques et articles d'étrennes de M<sup>r</sup> V. POLTI.

J'ai l'honneur de vous informer que mon fils aîné vient d'arriver de Paris avec de nombreux assortiments de nouveautés pour étrennes.

La variété des articles ne me permettant pas d'en donner ici la nomenclature, je prie les personnes qui veulent bien m'honorer de leur confiance de visiter mon magasin.

Nota: Mon assortiment de pendules a été augmenté d'une foule de nouveaux modèles.

Il en est de même de mes objets d'orfèvrerie et de bijouterie, parures, bagues, chaînes, etc., etc.

A l'Orange du Portugal.

MIELLE-SALOMON,

Rue du Commerce, à Nevers.

Comestibles, fruits secs et salaisons, thon mariné, truffes du Périgord, anchois et sardines à l'huile. Dépôt des fromages de Roquefort, Sassenage et autres; épicerie et parfumerie. Dépôt de Chocolat Mesnier.

A VENDRE

Un poêle en fonte pouvant servir de poêle-cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ DU CENTRE

Le sieur KRIEGER, brasseur, occupant le Café du Centre, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient entrepôt de Bière mousseuse à 3 fr. le panier, composé de 12 Cruchons; si l'on prend au-dessous, 35 cent. le Cruchon.

Nota. — Il y sera joué, à la Poule, aujourd'hui, à 8 heures du soir, UNE SUPERBE QUEUE D'HONNEUR.

AVIS.

Un jeune homme de 30 ans non marié, désirerait trouver de l'emploi soit comme homme d'affaire, soit comme associé dans une grande exploitation; il connaît parfaitement l'agriculture, l'exploitation des bois et le commerce de détail; il est muni de certificats qui justifieront au besoin de sa moralité comme de sa probité. — S'adresser au bureau du journal.

PIANOS ET MUSIQUE.

MM. SYSTEMANS et COPPINI, fabricants de pianos à Paris, ont l'honneur de prévenir les amateurs qu'ils viennent d'arriver à Nevers, avec un assortiment complet de pianos, de toutes sortes d'instruments en cuivre et en bois, violons anciens et nouveaux, et musique des meilleurs compositeurs anciens et modernes. Ils échantonnent les vieux pianos contre des neufs, et se chargent de toutes espèces de réparations.

Ils ont déballé rue des Ardilliers, près le porte de Paris, n° 8.

L'UNIVERSELLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

Sur la Vie,

Rue de la Bruyère, n° 20, à Paris.

On demande dans chaque département un Directeur dont la moralité et la position offre toute garantie, chargé de représenter la Compagnie, de recevoir les Assurances et d'organiser les agents du département.

S'adresser, par lettre affranchie, à la Direction, rue de la Bruyère, n. 20, à Paris.

IMPRIMERIE DE J. PINET.

EN VENTE,



DE LA

NIÈVRE.

Année 1841.

PREMIÈRE PARTIE.

Calendrier, foires, marchés, apports des départements de la Nièvre, de l'Allier, du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire. Administrations départementales, civiles ecclésiastiques et militaires et des principaux établissements. — Routes. — Postes. — Messageries, etc.

SECONDE PARTIE.

Listes générales du jury. — Notice sur les usines du département. — Table indiquant combien on peut ensemercer de terres (en ares) avec un certain nombre de litres de froment.

Table indiquant combien il faut semer de froment dans un are.

Conversion du boisseau de Nevers (30 livres poids de marc) en décalitres.

Grand tableau renfermant 1° une table qui indique les rapports des prix de la livre usuelle et du kilogramme, dans leurs principales subdivisions, depuis 2 sous ou 10 centimes, jusqu'à 5 francs. Cette table est mise à la portée des personnes même qui n'ont aucune notion calcul.

2° Une table indiquant le rapport du prix du mètre avec celui de l'aune et réciproquement depuis cinq centimes, jusqu'à 20 francs, et enfin des tables de conversion et de déduction pour les opérations les plus usuelles et les plus compliquées.

Une émeute au couvent de La Charité, au 12<sup>e</sup> siècle.

Extrait de baptême de St-Just, pièce constatant que ce conventionnel est né à Decize.

Deux chartes d'affranchissement d'une famille serve par Mme veuve de Damas de Crux en 1473.

Charte d'affranchissement personnel, 26 mars 1497.

Mariage de Mlle Anne Robinot, avec messire Jean de St-Just de Richebourg, écuyer, extrait des registres de la paroisse de Decize.

Lettre de M. Gallois, conducteur des ponts et chaussées à M. Pierquin de Gembloux.

Ephémérides du département de la Nièvre, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1839 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1840. — C'est l'histoire du département durant l'année qui vient de s'écouler.

Tableau météorologique.

LE NIVERNOIS

ALBUM

HISTORIQUE ET PITTORESQUE,

PUBLIÉ A NEVERS,

PAR MM. MORELLET, BARAT, E. BUSSIÈRE.

Les hommes qui concourent à cette œuvre qui touche à sa fin, ne s'étaient pas dissimulé les difficultés qu'ils rencontreraient, mais jusqu'à ce jour, ils ont été soutenus par les encouragements les plus honorables, et un succès non contesté a couronné leur entreprise.

Cet ouvrage consciencieux, imprimé sur papier Jésus-Vélin, satiné, est publié en 25 livraisons environ, et formera deux magnifiques volumes grand in-4°.

Chaque livraison est composée de 16 pages de texte et de huit dessins, portraits ou vignettes; les livraisons qui n'ont pas 16 pages de texte, sont complétées avec des dessins.

La 21<sup>e</sup> livraison a paru.

On souscrit à Nevers, chez Bussièrre, éditeur, et chez tous les Libraires de la ville et du département. — Prix de la livraison, 2 fr. — Sur papier de Chine, 3 fr. 50 c.

5 FRANCS par an POUR PARIS.

JOURNAL DE LA RÉFORME ÉLECTORALE,

Sous la direction de M. Degouve-Deunneques.

6 FRANCS par an pour les DÉPARTEMENTS.

Ce Journal paraît une fois tous les mois, par livraison de deux ou trois feuilles d'impression. Six livraisons ont déjà paru. A la fin de l'année, les douze livraisons formeront un beau volume de plus de 500 pages. — On s'abonne à Paris, rue Lepellier, 3, (affranchir); dans les départements, à tous les bureaux de Poste et de Messageries.

SPECIFICO-PUNAISES.

BREVET D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION.

Le sieur JUSTIN DIACON, patenté, demeurant au Puy (Haute-Loire.) prévient le public qu'il possède un spécifique infailible pour la destruction des animaux et vermines nuisibles dans les habitations, tels que punaises, rats, souris, grillons, cafards et taupes; on peut l'employer sans aucun danger pour les autres animaux domestiques qui n'essaient jamais d'en goûter.

Il est délivré un prospectus indicatif de la manière de se servir des fioles et paquets aux personnes qui en achètent.

Il y aura sous peu des dépôts établis dans toutes les villes de France, déjà plusieurs villes en sont munies. Les personnes qui désireraient avoir un sou-dépôt, n'auront qu'à s'adresser au dépositaire indiqué ci-dessous.

Le sieur DIACON est seul possesseur du spécifique pour lequel il a obtenu un brevet d'invention de perfectionnement et d'importation. Toutes les fioles et paquets portent son cachet avec titre et paraphe.

LES COUSINS,

Par CLAUDE TILLIER, Instituteur.

SIX PAMPHLETS

Traitant de choses et de personnes appartenant à l'arrondissement de Clamecy.

4 FRANCS POUR LES SIX,

S'adresser, à M. C. TILLIER, instituteur à Clamecy.

LIBRAIRIE

DE F. LACOCHE

Place Guy-Coquille à Nevers.

Outre un assortiment nombreux de livres de piété, de littérature et d'éducation, on trouve dans cette librairie les belles éditions illustrées des ouvrages qui suivent.

Ouvrages de Chateaubriand; histoire de Paris par Dulaure; histoire de Napoléon par Norvins; histoire de la révolution par Thiers; voyage autour du monde; dictionnaire d'histoire naturelle, édition de d'Orbigny; œuvres de Buffon, édition de Furn; les mille et une nuit, etc., etc. Tous ces ouvrages sont ornés d'un grand nombre de superbes gravures sur acier.

Fournitures de bureau, papier, plumes, encre; jolis cartonnages propres à être donnés en étrennes aux enfants; Registres de commerce de toutes grandeurs.

BOURSE du 22 Décembre.

Table with 4 columns: Price, Quantity, Item, Price. Includes entries for 5 0/0, 4 1/2 0/0, 4 0/0 97, Oblig de P. 1290, Banque, Naples, Et. rom., Espagne act., 5 0/0 belge, 3 0/0 belge, Banque bel., Coup. Lafitte.

MARCHÉ DE NEVERS du 26 DÉCEMBRE 1840.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes entries for Froment, Méteil, Seigle, Mouture, Orge, Avoine, Foin.

Il a été vendu 16 voitures de foin.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes entries for Froment, Mouture, Org.

Il a été vendu 1268 d. décalitre de froment et 126 d. décalitre de mouture.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.